

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
ET LE 11 AVRIL A 18 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Gérard LABORDERIE, MAIRE.

Date de la convocation : **4 AVRIL 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie.

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric à GUILBOT Bernard, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien, PRIVE Franck à CAILLEAUD Cyril,

Était excusé et non représenté : VIOLLET Etienne,

Était Absent :

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2024_04_06

Objet : VENTE du camion Ampirol MAN 19 T et de sa benne série renforcée

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a décidé de réviser et rajeunir le parc automobile du service technique.

Dans ce cadre, il est proposé de vendre le camion Ampirol MAN 19 T immatriculé EC-934-EY et sa nacelle série renforcée acquis en 2019, enregistrés respectivement à l'inventaire sous le n°1461 et sous le n°1462.

Il est proposé d'accepter l'offre de rachat du camion et de sa benne au prix de 8 000,00 € faite par la Société LOCAPEL, représentée par Monsieur PELTIER Alexis, sise à Coulon (79510).

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** décide de :

- **APPROUVER** la vente du camion Ampirol MAN 19 T immatriculé EC-934-EY et sa benne au prix de 8 000,00 € à la Société LOCAPEL, représentée par Monsieur PELTIER Alexis.
- **de CHARGER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, de l'application de la décision prise ci-dessus,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 11 avril 2024, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
Bernard GUILBOT**